

Annonce d'une colocation – sous-location – prise de domicile en commun

Vu l'art.8 du Code civil suisse – vu les art.7 let. 1et 13 al. 1 let.de la loi sur le contrôle des habitants

Je soussigné-e (locataire principal-e – titulaire du contrat de bail – propriétaire du logement)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

N° de téléphone :

confirme que

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° de téléphone :

loge à l'adresse susmentionnée en tant que colocataire / sous-locataire / concubin-e / autre

depuis le

pour une durée indéterminée ou jusqu'au

Joindre le contrat de bail à la présente (colocation – sous-location).

Nous nous engageons à annoncer au contrôle des habitants toute modification d'adresse dans les plus brefs délais.

Par la présente nous sommes informés :

- Qu'en cas d'aide sociale cette colocation / sous-location / prise de domicile doit être annoncée immédiatement à ce service car cela influence le calcul des prestations.
- Que la colocation / sous-location / prise de domicile doit être annoncée au bailleur (propriétaire ou régie), conformément à l'art. 262 du Code des obligations.

Lieu et date :

Signature locataire principal-e / titulaire du contrat de bail / propriétaire
(avec copie d'une pièce d'identité) :

Signature du colocataire / sous-locataire / concubin-e / autre :
(avec copie d'une pièce d'identité) :